

de 2 à 5 millions de dollars pour l'exploitation. Une fois l'argent de l'exploitation dépensé, si je comprends bien, vous êtes assurés d'avoir les réserves et le marché, et d'être en mesure de construire un pipe-line et d'informer le public de vos ventes et de votre estimation des bénéfices sur les immobilisations. C'est pourquoi je ne m'inquiétais pas tellement de cet argent que l'on dit être risqué, car n'ai-je pas raison de croire que, de votre propre aveu, cet argent serait fourni entièrement par la *Canadian Industrial Gas Limited*?

M. STRONG: Oui, et je puis dire, en ce qui concerne la vente des actions, qu'il existe plusieurs moyens d'obtenir ce service à bon marché. Pour vendre des valeurs spéculatives au public, on n'a pas besoin de pareil moyen.

Le sénateur HAYDEN: Vous ne construiriez pas une telle superstructure si tel était le cas? Voici un véritable projet de grande envergure.

M. STRONG: En fait, nos avocats nous ont informés hier qu'il coûte environ \$10,000 à \$12,000 seulement pour obtenir une constitution en corporation.

M. LAWRENCE: Ce n'est pas là le coût du contentieux, sénateur. Ce sont les frais à la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Il me fait de la peine d'entendre cela, monsieur Lawrence. D'autres questions?

Le sénateur BRUNT: Est-ce que nous allons étudier le bill article par article?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous allons étudier le bill article par article car il y a quelques modifications et notre secrétaire légiste dit qu'il y a plusieurs améliorations par rapport aux bills adoptés antérieurement.

Le sénateur HAYDEN: Nous allons faire cela maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui, à moins qu'il n'y ait d'autres questions.

Le sénateur GERSHAW: L'avocat de la province de l'Alberta est ici présent. Si vous lui accordez quelques minutes, il pourra verser au dossier la thèse de sa province.

Le PRÉSIDENT: Qui est-ce, sénateur?

Le sénateur GERSHAW: M. Frawley.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous adresser la parole au Comité, monsieur Frawley?

**M. J. J. Frawley, C.R., Fonctionnaire du gouvernement de la province de l'Alberta:** J'aimerais pouvoir dire quelques mots.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité est d'accord?

Quelques honorables SÉNATEURS: D'accord.

M. FRAWLEY: Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis l'avocat de l'Alberta en résidence à Ottawa. Je suis venu ici ce matin pour m'assurer que ce pipe-line acceptera de cueillir du gaz en Alberta. La déclaration de M. Saks m'a très bien rassuré. Mon ami, M. Lawrence, a employé l'expression «pipe-line direct» et cela m'a effrayé un peu. Une canalisation directe peut bien être une canalisation sans arrêt et notre grande préoccupation est de voir à ce que notre gaz—et nous en avons beaucoup et il y en aura beaucoup plus encore—que cette conduite puisse cueillir notre gaz à mesure qu'il est disponible, et ceci économiquement bien entendu. Nous demandons que la conduite ne soit pas une conduite directe au vrai sens du mot, c'est-à-dire une conduite directe qui transporterait le gaz à travers notre province sans desservir aucun embranchement. A part cela, nous ne nous opposons pas à la constitution de la compagnie en corporation ou à la construction de la canalisation. Nous laissons ce soin au Parlement. Tout ce que nous voulons, c'est une promesse de ces messieurs de bonne réputation. Nous voulons être tout à fait convaincus, avoir une garantie de tout repos, que ce projet plutôt inusité d'une canalisation directe sans embranchement sera acceptable et que ce pipe-line